

Importance sociale de MAKATEA dans la Polynésie Française

Depuis plus d'un demi-siècle, on extrait des phosphates de l'île de Makatea en Polynésie Française. Cet îlot surélevé de l'Archipel des Tuamotu, en forme de croissant dissymétrique, mesure 6,5 kilomètres du Nord au Sud et 6,7 kilomètres de l'Est à l'Ouest. Il couvre 28 kilomètres carrés de superficie. L'exploitation, menée par la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie (C.F.P.O.) a commencé en 1908. Les réserves sont imparfaitement connues mais il est certain qu'elles ne sont pas inépuisables et il est périodiquement question d'abandonner les lieux.

LA POPULATION

Toute la population de l'île est directement intéressée par la présence de l'exploitation minière. Il s'agit non seulement du personnel rétribué par la Compagnie qui emploie effectivement 650 salariés, et des familles de ce personnel, mais également des fonctionnaires d'État, des commerçants, des artisans et autres personnes comme les habitants de la plage de Moumu, propriétaires de cocoteraies, et qui profitent de la situation actuelle sans y participer très activement.

COMPOSITION ETHNIQUE ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE.

D'après les chiffres fournis par le Poste administratif pour janvier 1962, la population totale de l'île compte :

2 675	Polynésiens français
300	Asiatiques, tous Chinois sauf 3
75	Français métropolitains
21	Étrangers : 2 Européens ; 19 chefs de familles polynésiennes, originaires des Iles Cook (Nouvelle-Zélande)

soit 3 071 personnes dont 2 876 sont groupées à l'agglomération de Vaitepaua, sur le plateau, 178 sur la plage occidentale de Temoa, qui porte également l'usine et constitue le port, et 17 sur la banquette orientale de Moumu, occupée par une cocoteraie assez mal entretenue.

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 11372

- 8 MAR 1967

RÉPARTITION PROFESSIONNELLE.

Cette population, par catégories professionnelles, se répartit en fonctionnaires : chef de poste administratif, gendarmes (2), bureau de postes et télécommunications (2), membres de l'enseignement (7).

Le *personnel européen* de la Compagnie, cadres supérieurs, cadres et agents de maîtrise, compte une vingtaine de personnes. Il est régi par des contrats, portant une clause de rapatriement, conclus « pour le Pacifique » et permettant son affectation ailleurs qu'à Makatea, et en particulier à Forari, dans l'île de Vaté (Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides) où la Compagnie exploite également depuis 1962, l'extraction industrielle du manganèse.

Les *manceuvres* au nombre de 458 sont recrutés principalement dans les Archipels : Australes 202, Îles sous le Vent 157, et à Tahiti 53. Leur répartition par île d'origine est la suivante :

<i>Australes</i>	202	{ Rurutu 83
		{ Tubuai 83
		{ Raivavae 26
<i>Îles sous le Vent</i>	157	{ Borabora 98
		{ Raiatea 22
		{ Huahine 37
<i>Tuamotu</i>	30	Makatea 30
<i>Îles du Vent</i>	53	Tahiti 53
<i>Cook Islands</i>	4	
<i>Autres</i>	12	
	<u>458</u>	

Leurs contrats annuels comportent également une clause de rapatriement. Chaque année, un contingent de *manceuvres*, accompagnés de leurs familles, est recruté dans ces îles où leur départ est compensé par le retour d'un groupe à peu près équivalent. Ces familles reviennent avec leurs économies plus ou moins matérialisées en bois de construction, tôles ondulées, sacs de ciment, meubles et véhicules divers. Les rentrants retrouvent facilement leur place au sein d'une population dont ils ont été séparés un, deux ou trois ans. Certains de ceux qui quittent Makatea définitivement, en particulier les familles qui y ont vécu plusieurs années, préfèrent souvent s'installer à Papeete plutôt que de retourner dans leur île d'origine. Leur intégration dans l'agglomération urbaine se fait sans heurt car, en dehors des questions de l'emploi et du logement, leur adaptation est déjà largement réalisée par leur stage prolongé à Makatea, comme nous essaierons de le montrer plus loin. Les Cook Islanders retournent également dans leur île d'origine, Raro-Tonga ou Aitutake, où ils deviennent agents de police, petits fonctionnaires, petits boutiquiers, quand ils ne repartent pas en Nouvelle-Zélande où bien des familles ont des parents installés¹.

1. Cf. la note de Ron Crocombe traduite ci-après.

Les manœuvres sont payés à l'heure. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) obligatoire, est fixé depuis le 1^{er} janvier 1962 à 30 F CFP¹ de l'heure soit un salaire de 5 200 F par mois perçu en deux quinzaines. Des primes de rendement permettent aux manœuvres de doubler assez régulièrement leur salaire de base et dans des cas favorables (et exceptionnels) d'aller jusqu'à décupler le salaire de certaines quinzaines sur des chantiers de surface, à la brouette.

Les effectifs des autres catégories sont les suivants :

Cadres et agents de maîtrise locaux : 17 ;
Ouvriers : 124 ;
Employés : 57 ;
Commerçants patentés : 70 (à l'exclusion des patentes diverses prises au nom de la Compagnie).

Ces diverses catégories se répartissent comme suit :

Cadres et Agents de maîtrise.

Chefs de chantiers	7
Chefs d'atelier	2
Chefs électriciens	2
Chef magasin industriel et commercial.....	1
Caissier comptable	1
Chef infirmier.....	1
Sage-femme.....	1
Météorologiste	1
Dessinateur	1
	<hr/>
	17

Les salaires mensuels des cadres locaux compris entre 20 000 et 35 000 francs² oscillent surtout autour de 27 000 francs. Y viennent s'ajouter les primes d'ancienneté, variables, et une indemnité de domesticité de 3 800 francs. Une indemnité de scolarité de 2 600 francs est également versée 9 mois par an pour chaque enfant fréquentant un établissement d'enseignement de Papeete.

Les agents de maîtrise, bien que nous les ayons groupés avec les « cadres », ont un tout autre système de rémunération. Celui-ci comprend un salaire de base allant de 14 500 à 22 000 francs pour 40 heures de travail par semaine. Mais ces agents ont droit à la rémunération de leurs heures supplémentaires qui, lors du chargement des bateaux phosphatiers, peuvent arriver à équivaloir le salaire. S'ajoutent également les primes d'ancienneté et l'indemnité de scolarité pour les enfants de plus de 10 ans, élèves d'une école à Papeete.

1. 1 F CFP ou « franc pacifique » vaut 5,5 F métré ou 0,055 NF. Le SMIG horaire de Makatea équivaut donc à 165 F métré ou 1,65 NF.

2. Toutes les sommes sont exprimées en francs Pacifique.

Ouvriers. La répartition professionnelle des ouvriers est la suivante :

Surveillants-caporaux	7
Magasinier	1
Conducteurs de camion.....	2
Patrons de vedette.....	4
Fer : Ajusteurs.....	4
Chaudronniers	10
Ferblantiers	3
Fondeur.....	1
Forgeron.....	1
Plombier.....	1
Tourneurs.....	4
Treuillistes	4
Mécanique : M. générale et atelier.....	8
Voies ferrées, jetées.....	9
Locotraction.....	7
Électricité : Production	11
Atelier.....	8
Moteurs	8
Frigoriste	1
Bois : Menuisiers	2
Charpentiers estacade	5
» de marine.....	3
» bâtiments.....	9
Maçons.....	4
Peintres	4
Total	<u>121</u>

Sachant que les catégories I, II et II *bis* sont celles des manœuvres et que le recrutement de la III^e catégorie, premier échelon des ouvriers, se fait sur choix sanctionné par des épreuves dans la catégorie II *bis* des manœuvres travaillant dans les divers ateliers, les ouvriers sont hiérarchisés en 4 catégories dont les effectifs sont les suivants :

III ^e catégorie..	65
IV ^e » ..	35
V ^e » ..	16
VI ^e » ..	5
	<u>121</u>

Les salaires de base mensuels varient de 7 200 à 13 700 francs, compte non tenu des avantages matériels, des primes et des indemnités diverses, telle l'indemnité d'électricité variant de 60 à 150 kiloWatt-heures à 7 francs le kWh, qui en général, compense largement la consommation domestique mais empêche les abus.

Employés. Cette catégorie de personnel comprend des hommes et des femmes et se trouve extrêmement diversifiée quant aux emplois tenus. On peut pourtant les ramener à quelques grandes rubriques :

	Hommes	Femmes	Total
Surveillance, chef d'équipe.....	9	—	9
Secrétariat, bureau.....	7	4	11
Comptabilité.....	8	3	11
Commerce, approvisionnement.....	10	2	12
Magasin, port, docks.....	7	—	7
Service de Santé.....	3	2	5
TSF, laboratoire.....	1	1	2
	<u>45</u>	<u>12</u>	<u>57</u>

Le recrutement, le classement, la promotion des employés est faite discrétionnairement par la Direction. Les niveaux scolaires sont très différents : de l'absence de Certificat d'études primaires à la première partie du Baccalauréat. Les salaires de base sont eux-mêmes très diversifiés et répartis en 8 catégories dont l'éventail va de 5 200 francs CFP, correspondant au SMIG mensuel, à 16 000 francs par mois. Les effectifs par tranches de salaires sont les suivants :

Salaire mensuel	Nombre d'employés
5 500	1
5 500 à 8 000	16
8 000 à 10 000	18
10 000 à 12 000	10
12 000 à 14 000	8
14 000 à 16 000	4
16 000 à 18 000	1
	<u>57</u>

Des employés et des ouvriers, en tout petit nombre, sont envoyés par la CFPO à Forari, aux Nouvelles-Hébrides, dans les carrières de manganèse. Les autres, quand ils veulent quitter Makatea, trouvent facilement du travail à Papeete car leur qualification professionnelle est portée sur le certificat de travail que leur délivre la Compagnie, ce qui leur constitue une véritable recommandation auprès de leurs futurs employeurs éventuels.

Pour les plus vieux travailleurs, et pas seulement pour les manœuvres, la CFPO a établi l'usage, sans qu'il soit jamais devenu un droit, d'une gratification plus ou moins considérable à leur départ. Celle-ci est calculée en fonction de la catégorie du travailleur, de son ancienneté et de son dévouement à l'entreprise. Elle est versée aux salariés qui ont vingt ans et plus de service. Les gratifications allant, pour les plus récentes, de 30 000 francs pour un manœuvre à 125 000 et 150 000 francs pour certains hauts grades.

Il y a également 12 postes féminins d'emplois sur 57, comme nous venons de le voir, soit environ 20 %, tenus pour la plupart par des femmes mariées ou des jeunes filles habitant dans leurs familles. Les salaires que ces emplois rapportent ne sont pas réellement vitaux en ce sens qu'ils viennent en appoint

à d'autres ressources familiales. Il en est de même pour les emplois féminins de domestiques ou de journalières de la blanchisserie, de marchandes ambulantes, etc.¹.

Artisans et commerçants. Il reste maintenant à examiner rapidement la part de la population occupée par l'artisanat et le commerce. Plusieurs patentes sont prises par des Tahitiens, mais le plus grand nombre des détenteurs en sont des Chinois, soit directement, soit par épouse tahitienne interposée, quand leur qualité d'étranger les empêche d'en être titulaires personnellement.

Attirés par la vie quasi-urbaine de Makatea et ses nombreux débouchés, ces Chinois, fixés à Vaitepaua comme artisans ou commerçants, sont en ce qui concerne les patentes, nés pour plus de la moitié (13 sur 24) en Polynésie. Les autres sont nés en Chine et ont tous entre 40 et 60 ans. Ils pratiquent entre eux une entraide et une solidarité qui explique leur lente réussite plus économique que sociale.

Mentionnons pour mémoire les patentes prises par la CFPO :

Extraction minière.	Débit de boissons : « Cercle ».
Fabrication de glace carbonique.	Vente de marchandises générale
Blanchisserie.	(Comptoir).

Le « Comptoir » est un grand commerce de détail destiné dès l'origine à stabiliser les prix des autres magasins. Actuellement, la concurrence joue toujours et les prix relevés chez les commerçants chinois ne sont supérieurs que de peu à ceux affichés au Comptoir.

La liste des autres patentes et des métiers qu'elle recouvre est la suivante :

2 cinémas	2 photographes
3 coiffeurs dont 1 ambulant	2 tailleurs
3 réparateurs de cycles	3 menuisiers
2 débits de boissons « hygiéniques »	1 matelassier
23 vente de marchandises générales	2 restaurateurs
(tissus, alimentation et accessoirement autres activités)	34 marchands ambulants
	1 dentiste.

Le dentiste est un européen appointé par la Compagnie à forfait pour de courts séjours périodiques. Les marchands ambulants sont des tahitiens ou des tahitiennes (14). Ils débitent surtout de la nourriture : plats cuisinés tahitiens, tartines, gâteaux, boissons glacées. Ils exercent à l'arrivée et au départ des bateaux, avant et après les heures de travail des équipes, aux séances de cinéma ou de sports, à la sortie de l'école.

1. Cf. notre étude à paraître : « Le travail féminin à Makatea ».

VIE RELIGIEUSE.

La population de Makatea se distribue également en communautés religieuses qui se rattachent toutes à des ensembles plus vastes¹. Les Protestants, avec un temple et trois maisons de groupes, sous la direction d'un pasteur consacré originaire de Raiatea (Iles sous le Vent), comptent 1 650 paroisiens. Les 350 catholiques sont desservis par un religieux français qui a la charge des quatre Tuamotu dont Makatea fait partie. Ils sont en grande majorité européens, augmentés d'un chiffre appréciable de familles chinoises. Il y a également d'autres minorités religieuses, Mormons, Kanitos (Mormons réorganisés), Adventistes du Septième Jour, Témoins de Jéhovah qui comptent de quelques dizaines de membres à quelques adhérents.

RAPPORTS AVEC L'EXTÉRIEUR.

En dehors des communications radiotéléphoniques presque permanentes avec Papeete, Makatea est reliée au reste du monde par des bateaux.

L'exportation des phosphates (369 000 tonnes, valant 442 millions de francs CFP en 1961) se fait par des bâtiments spéciaux, les phosphatiers, surtout japonais qui transportent tout leur ravitaillement. Ils sont amarrés solidement à quelques encâblures du rivage pendant les 24 ou 30 heures que dure leur remplissage et, pour réduire leurs frais d'exploitation, repartent aussitôt leur chargement terminé et n'ont pour ainsi dire aucun contact avec l'île et ses habitants.

Les goélettes à moteur, irrégulières pour ne pas dire fantaisistes, débarquent des marchandises et des vivres. Ainsi, Makatea s'est ravitaillée longtemps en poisson de mer frais à l'île de Tikehau, la plus voisine des Tuamotu, ce qui représentait, par les soins de deux armateurs privés, le transport (et la pêche) de 2 à 2,5 tonnes de poisson par mois soit approximativement 27 tonnes par an. Au début de 1962, le poisson venait de Kaukura, autre Tuamotu, où le choix est plus grand, après transit à Papeete.

C'est en effet avec Papeete que les relations sont constantes et obligées. La Compagnie possède un bateau *L'Oiseau des Iles II* qui fait le trajet Papeete-Temao ou l'inverse en 11 ou 12 heures, au moins une fois par semaine dans chaque sens. Confortablement aménagé, muni d'une chambre froide, il assure aussi l'acheminement du courrier et, par gros « containers » le ravitaillement de tout le personnel de la Compagnie et des familles qu'il transporte également quand il en est besoin. Il accepte aussi le fret pour les commerçants et les personnes privées de l'île. C'est ce bateau qui va chercher et reconduit chaque année les divers contingents de manœuvres dans les archipels. Généreusement, la CFPO accorde la gratuité aux pasteurs, aux missionnaires et aux chefs de communautés religieuses quand ils se rendent à la capitale ou en reviennent.

Malgré ces facilités de transport, tout à fait uniques sauf peut-être pour Moorea, en Polynésie Française, les mouvements de personnes ne sont pas

1. Cf. notre étude sur « Les groupements religieux de Makatea », *Le Monde non chrétien*, n° 66, pp. 71-113.

très considérables. Les manœuvres, de par leur contrat, ne doivent pas quitter l'île sans une autorisation qu'ils n'ont guère de raison de demander et leurs familles que cette obligation ne concerne pas, ne voyagent pas non plus. Les ouvriers, employés, cadres, ont une beaucoup plus grande latitude de mouvements mais n'en profitent qu'en de rares occasions. Même les Européens passent, sans s'en apercevoir, des mois de suite chez eux sans venir à Tahiti, sauf parfois pour deux ou trois semaines de dépaysement, qu'ils peuvent passer dans une villa que la CFPO met à leur disposition à Paea, à 21 km de Papeete, sur la route circulaire. Les commerçants, de leur côté, vont à la ville de temps en temps, mais en fait, guère plus de deux fois par an.

Le bateau régulier ou du moins fréquent, en dehors de son rôle fondamental et essentiel pour le ravitaillement de l'île dont les ressources vivrières sont insignifiantes, contribue très puissamment au confort moral de la population. Malgré la présence de deux médecins et de l'hôpital, on a l'assurance de pouvoir être évacué dans des délais raisonnables en cas d'opération chirurgicale compliquée, de pouvoir rejoindre le centre névralgique de la Polynésie dans les jours de tension ou l'aérodrome de Papeete-Faaa, s'il y a nécessité de gagner la France d'urgence.

L'EXPÉRIENCE « MAKATEA »

En dehors de son rôle économique considérable, Makatea a également une importance sociale que nous voudrions souligner.

Les phosphates constituent en valeur, environ 10 % des exportations de la Polynésie, donc un apport de devises étrangères important. En outre, ils provoquent la circulation d'une masse monétaire alimentée par elle, que nous n'avons pas étudiée, qui va des taxes et des impôts aux bénéfices commerciaux de tous genres, en passant par les salaires, allocations, indemnités, gratifications, etc., et qui intéressent non seulement les familles des salariés mais aussi tous ceux qui, de près ou de loin, participent à cette activité d'exportation : banques, fonctionnaires, commerçants, pêcheurs, chefs de communautés religieuses, sans parler de ceux qui touchent les dividendes.

Mais il faut également rendre manifeste, sur un autre plan, l'expérience par bien des côtés bénéfique, que constitue Makatea pour les Polynésiens qui y viennent passer une ou plusieurs années.

Après de très longues périodes d'hésitations et de recrutement de main-d'œuvre étrangère, la CFPO, *volens nolens*, se décida à employer en masse des Polynésiens français à partir de 1949 et surtout de 1953, quand il fallut résorber les chômeurs qui encombraient alors Papeete. Tous les Chinois, Viet-Namiens, Japonais, avaient été rapatriés. Les « Cook » n'étaient plus qu'en tout petit nombre.

Ce changement de la main-d'œuvre posait à la Compagnie de nombreux problèmes : non seulement la transformation des camps de célibataires et les dortoirs collectifs en cités de ménages ayant des enfants mais aussi l'application des salaires officiels et des stipulations d'une législation sociale

du travail souvent à l'avant-garde dans les pays du Pacifique Sud¹. Ils furent résolus progressivement par des aménagements de charpenterie et surtout par un effort accru de mécanisation qui, sans faire baisser le rendement, permit de réduire les effectifs de façon sensible : jetée de chargement métallique, tapis roulants, etc. Dès 1956, les travailleurs étaient presque exclusivement des Polynésiens français venus surtout des Archipels².

Les Marquises, trop lointaines et trop peu peuplées ne furent pas touchées. Les Tuamotu furent réservées par l'Administration locale qui craignit à juste titre que les hommes ne désertent les atolls et que le coprah, principale production du territoire, ne soit pas ramassé. Aux Iles sous le Vent, la culture de la vanille, très rémunératrice les bonnes années, fut un frein puissant à l'émigration. Sauf en cas de crise, Tahiti ne fournit guère de manœuvres. C'est donc aux Australes que les plus forts contingents furent recrutés. Mais les hommes venaient avec leurs compagnes et du coup la population féminine augmenta considérablement.

Ce furent donc des familles conjugales qui firent de nouvelles expériences. Celles-ci sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici, sont d'ordre divers mais peuvent toutes entrer sous le titre de l'urbanisation ou de l'accès à une forme de vie plus citadine que dans les îles ou les districts ruraux de Tahiti.

Les Polynésiens apprennent à connaître les grandes obligations de la ville sans ressentir les inconvénients majeurs qui frappent le rural débarquant à Papeete et qui sont inhérents au manque de travail, au manque de logement et à l'inexpérience de la vie en masse.

LES OBLIGATIONS.

Les changements essentiels ressentis par les couples débarquant des Archipels sont divers et en quelque sorte opposés.

Tout d'abord la coupure matérielle avec la famille nourricière à qui, dans l'île d'origine, tous les produits du travail doivent revenir. La famille conjugale, généralement constituée d'originaires des mêmes archipels, vit pour elle-même et sans obligation vis-à-vis des parents restés au pays : les mandats postaux envoyés dans les îles sont rares et ne portent que sur de très petites sommes. En second lieu, la cohabitation ou le voisinage avec des familles venant d'autres îles ou d'autres archipels, la similitude de l'organisation administrative, scolaire et ecclésiastique, amène à découvrir l'appartenance à un même ensemble. Il y a bien de menues différences de dialectes, d'habitudes ou de coutumes, mais les originaires d'îles aussi éloignées que Raivavae et Huahine, Bora Bora et Rurutu se sentent très semblables et très proches les uns des autres et une profonde unité est ressentie. Ce sentiment d'homogénéité, d'appartenance commune au grand ensemble

1. Cf. « Rapport et recommandations » de la Conférence Sub-Régionale des problèmes sociaux et du travail (Papeete, Tahiti, Polynésie Française), 26 avril-5 mai 1962. *Commission du Pacifique Sud. Nouméa, Nouvelle-Calédonie, mai 1962.*

2. Pour suivre l'évolution de la composition de la main-d'œuvre se reporter à : « Makatea. Bilan socio-économique d'un demi-siècle d'expérience » fourni par la CFPO dans *Journal de la Société des Océanistes*, t. XV, décembre 1959, pp. 199-210, spécialement pp. 202-203.

linguistique et culturel polynésien est également perçu, surtout à l'égard des Paumotu, par les originaires des Iles Cook. Ceux-ci bien que de statut néo-zélandais et de langue anglaise et ayant quitté Makatea depuis 1953 reviennent très volontiers à Papeete et envoient même souvent des groupes de danses aux compétitions du « Juillet », comme ce fut encore le cas en 1961. La reconnaissance de cette commune appartenance est puissamment aidée par la relative densité de l'agglomération et le fait de dépendre tous, ou peu s'en faut, du même employeur.

LA COMPAGNIE, SOCIÉTÉ GLOBALE.

La vie en collectivité, malgré les différences d'origines sociales ou ethniques, impose des obligations auxquelles il est malaisé d'échapper : hygiène publique, scolarisation des enfants, recensement et contrôle administratif, inscription dans un groupement religieux, pas plus qu'il n'est possible de désobéir délibérément aux aspirations profondes de la sociabilité humaine. De plus, la CFPO, à Makatea, fortement organisée, précisément encadrée, nettement hiérarchisée, subtilement contraignante, insère les individus, et par une extension facile, leurs familles, dans une société globale où chacun doit se sentir à sa place. Et chaque élément de cette place est calculé dans ses moindres détails : voisins, surface habitable, meubles, commodités, consommation de courant électrique ou d'eau douce, salaire, primes, possibilités de suppléments divers ou d'accès aux distractions. Tous ces faits qui sont intrinsèques à la vie urbaine, et disons-le, forcément imposés, pourraient être mal supportés si, en contre partie n'existaient des moyens d'échapper.

Tout d'abord des possibilités minimales, mais suffisantes semble-t-il, de promotion individuelle : accès par l'assiduité et le travail personnel à un échelon ou à une catégorie supérieurs. Ensuite, une liberté qui semble totale ou du moins ne dépendre en rien de la Compagnie sur le plan de la vie privée ou plus exactement pour tout ce qui ne touche pas à l'activité professionnelle : situation matrimoniale, habitudes culinaires ou vestimentaires, emploi du salaire ou des heures de loisir, choix des fournisseurs, appartenance et participation à des groupements religieux.

Les habitants de Makatea apprennent, s'ils ne le savaient déjà, à se nourrir avec des aliments en conserve, à substituer le pain de froment aux pâtes de taro, à utiliser les montres et pendules et à respecter l'horaire, à écouter et obéir aux ordres, à recevoir l'argent à dates fixes en fonction de leur travail, de leur ponctualité et de leur régularité. Ils apprennent que le salaire est proportionnel au rendement du travail et à sa difficulté, à la cohésion des équipes et à la prévoyance des chefs. Le « groupe folklorique » de Makatea donna en juillet 1961 lors des fêtes de Papeete, une démonstration réussie de son habitude de mouvements harmonieux, puissants et impeccablement coordonnés.

C'est le triple encadrement professionnel, social et religieux, qui permet aux originaires des Iles sous le Vent, des Australes ou des districts de Tahiti de s'adapter sans peine à la vie si différente pour eux de Makatea. C'est son absence ou son insuffisance qui rend si difficile l'adaptation des ruraux à Papeete.

BILAN.

Quand les familles quittent l'île, les expériences faites sont valables aussi bien dans le cas d'un retour pur et simple au village d'origine que dans le cas d'un établissement à Papeete. Dans le premier cas, l'horizon s'est largement ouvert et des connaissances nouvelles ont été acquises sur toutes sortes de sujets : chemins de fer, travail industriel avec des machines. Des opinions mieux fondées se sont formées sur des groupes connus auparavant seulement par ouï-dire. L'habitude a pu se prendre du recours systématique au médecin européen, etc. Dans le second cas, l'essentiel des détails concernant la vie urbaine sont connus : proximité immédiate de voisins étrangers, obligation majeure du travail salarié, nécessité de tout acheter pour vivre, hiérarchisation économique de la société, etc. Dans les deux cas, certains préjugés auront été renforcés et l'imperméabilité relative des classes sociales fortement ressenties, mais ceci comme une donnée de fait que personne ne peut penser à mettre en question et comme faisant partie de la « nature des choses », sinon des hommes.

CONCLUSION

Il n'est pas dans notre propos de relever en détail tout ce qu'à sa façon et avec son optique, Makatea ou plutôt, car il faut bien le dire, la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie, apporte de positif à la population : cours du soir, apprentissage, etc., mais nous tenons à rendre sensible l'importance qu'une société industrielle dans une situation géographique assez particulière peut avoir, non pas seulement sur le plan économique qui n'est pas le nôtre, mais aussi sur celui de l'évolution d'une fraction considérable de la population active de la Polynésie.

Quand la CFPO se repliera, ce qu'il faudra inévitablement envisager dans l'avenir, à moins d'une conversion encore improbable de l'usine pour une production industrielle rentable dans cette partie du Pacifique, l'île sera presque totalement abandonnée. En effet, nulle terre arable ne permet des cultures conséquentes ou l'élevage d'un troupeau. Les calcaires vidés des phosphates ne semblent actuellement présenter aucune utilisation possible d'ordre économique, sauf, et sous bénéfice de l'avis des forestiers compétents, la plantation de bois de santal. Les deux banquettes littorales continueront à porter des cocotiers et pourraient permettre avec des arbres à pain et autres, à quelques familles de subsister chichement. Mais il est probable que la majorité des 35 familles originaires de Makatea émigreront aussi. Il est pensable qu'un poste météorologique, muni de la TSF, soit laissé à demeure, complétant le réseau français dans cette partie du monde.

Au total, quelques dizaines de personnes resteront et Makatea ne présentera plus que l'intérêt géo-morphologique d'une île coralligène exhauscée trois fois et parsemée de ruines. Une précieuse et unique expérience humaine sera terminée.

Louis MOLET.

En complément de la présente étude, je suis heureux de faire connaître l'opinion d'un sociologue australien, M. Ron Crocombe, sur le cas des insulaires de l'Archipel Cook qui, bien qu'appartenant au Commonwealth britannique, ont fourni pendant des années à la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie à Makatea d'importants contingents de travailleurs.

M. Crocombe a passé trois ans dans cet Archipel pour étudier les systèmes fonciers et les tenures du sol. C'est en réponse à des questions que je lui avais posées qu'il a bien voulu écrire les lignes suivantes qui, dans son esprit, n'étaient pas destinées à être publiées et n'étaient qu'une lettre à un collègue. L'intérêt qu'elles présentent me paraît assez évident pour que j'en propose ci-dessous la traduction.

L. M.

NOTE AU SUJET DES HABITANTS DES ILES COOK AYANT TRAVAILLÉ A MAKATEA

Sur les habitants des Iles Cook ayant travaillé à Makatea, aucune recherche systématique n'a été faite. Ce qui suit ne sont que des remarques personnelles.

Les gens des Iles Cook étaient attirés par le travail à Makatea pour deux raisons principales. La première était le désir de voyager et d'acquérir de l'expérience. Dans ces îles, un prestige certain s'attache au fait d'avoir voyagé et un homme qui n'a pas quitté son île n'a pas une réelle importance dans son groupe. Il est particulièrement bien vu d'être allé en dehors de l'Archipel et les deux endroits où l'on pense qu'il faut être allé sont Tahiti et la Nouvelle-Zélande. Jusqu'en 1945, Tahiti tenait le premier rang, après 1950 ce fut la Nouvelle-Zélande. La période 1945 à 1950 ayant été une période d'évolution. De toute façon, les deux donnaient du prestige et du plaisir.

La seconde raison était la possibilité non seulement de *gagner* de l'argent mais d'en *épargner* dans un but déterminé. Presque chaque homme que j'ai connu avait en tête un projet qu'il espérait accomplir grâce à l'argent acquis à Makatea. Le plus courant était de construire une maison en matériaux européens, c'est-à-dire en bois et en fer. Pour d'autres, c'était d'acheter une bicyclette (très courant), d'économiser de l'argent pour un mariage si l'on venait d'une « grosse » famille qui se devait de faire une grande cérémonie, d'acheter des meubles, d'ouvrir un petit commerce ou d'avoir de quoi se payer le voyage en Nouvelle-Zélande. La raison de vouloir aller en Nouvelle-Zélande étant les salaires très élevés et le fait de travailler « librement » et non sur un contrat d'engagement.

En partant, ils n'avaient l'intention de ne rester qu'un an, mais beau-

coup trouvaient que l'argent mis de côté n'était pas suffisant pour réaliser leur objectif aussi s'engageaient-ils pour un second ou un troisième contrat. D'autres revinrent à Makatea tout simplement parce qu'ils s'y plaisaient. Certains appréciaient que les boissons alcooliques y fussent plus librement accessibles qu'aux Iles Cook, d'autres avaient le sentiment que les conditions de vie y étaient meilleures que celles qu'ils auraient pu avoir aux Cook.

Dans les années du début, une proportion considérable de l'argent économisé était employé à ramener chez soi des guitares, des bicyclettes, des coffres en camphrier, des vêtements, etc. La plupart ramenaient aussi des cadeaux de vêtements et autres choses pour leurs proches. Ce n'est qu'un petit nombre qui achetait du fer et des tôles pour leurs futures constructions, et seulement une petite proportion de ceux qui à leur départ avaient l'intention de bâtir de nouvelles maisons quand ils reviendraient. La majorité de ceux qui voulaient construire devaient aller à Makatea et y rester plusieurs années, achetant quelques tôles la première année, du bois la seconde, du ciment la suivante ou quelque chose comme cela. Naturellement, quelques-uns mangeaient et buvaient leur argent à leur retour et d'autres étaient contraints de dépenser en cérémonies de mariage ou de funérailles de parents ou de pourvoir au voyage de parents vers d'autres îles, y compris d'envoyer leurs enfants dans des écoles de Raro-Tonga qui sont d'un niveau supérieur à celui des îles plus extérieures.

Dans les années plus récentes, une plus grande partie de l'argent épargné était employée à se payer le voyage vers la Nouvelle-Zélande. Le passage, par les bateaux les moins chers, coûtait 27 livres dans le début des années 50. Il monta à 38 Livres vers la fin de la décennie. Mais il était presque impossible d'avoir une place car tout était retenu de nombreux mois d'avance, et même deux ou trois ans. La seule façon rapide de partir était par les avions de la T.E.A.L. [Tasman Empire Airways Limited] qui faisaient à cette époque escale à Aitutaki sur le parcours de Tahiti à la Nouvelle-Zélande. Ceci coûtait 89 Livres, plus l'hôtel à Fidji. Ce n'était pas grand monde qui pouvait avoir économisé une telle somme mais ceux qui l'avaient fait en profitaient. Partir en Nouvelle-Zélande passait en priorité sur tout le reste, ce devint presque une manie et c'est encore la plus grande ambition de la plupart des gens des Iles Cook. Mon opinion est même que la grande majorité de la population émigrerait si les économies le permettaient. Les salaires en Nouvelle-Zélande sont élevés, les habitants des Iles Cook sont citoyens néo-zélandais et n'ont pas besoin de visa d'entrée, aussi est-ce la grande attraction. Je pense qu'à partir de 1950 la plus grosse part de l'argent économisé à Makatea servit à payer des passages vers la Nouvelle-Zélande. De ceux qui y allèrent, 90 % au moins s'y sont installés, très peu en sont revenus pour autre chose que des vacances.

Le second but très important était ce que les économistes appellent des biens de consommation durables, deux-roues, coffres, guitares, postes de radio, lits métalliques, meubles, etc. La plus importante fraction suivante était probablement dépensée à construire de nouvelles maisons.

Alors qu'à leur départ, la plupart des hommes avaient l'intention, quand ils auraient terminé leur contrat à Makatea de revenir chez eux dans leurs villages et continuer à cultiver leurs terres, en réalité, un petit nombre

seulement se comporta ainsi. Plusieurs le firent un temps, mais l'expérience faite à Makatea leur avait enseigné un ensemble différent de valeurs et d'aspirations. D'autant plus qu'en même temps, de nouvelles possibilités s'offraient : l'administration (government) s'étoffait et employait un nombre croissant d'hommes à des travaux publics, à l'extension des cultures, etc.

Le voyage vers le Nouvelle-Zélande enleva en permanence un certain contingent. Parmi ceux qui restèrent dans l'Archipel, certains se déplacèrent vers Rarotonga pour profiter des nouveaux emplois que l'administration (government) était précisément en train de créer. Parmi ceux qui rentrèrent chez eux plusieurs ne redevinrent pas de simples villageois comme avant, les uns ouvrirent des commerces de détail, d'autres prirent des emplois salariés, etc. Je ne sais pas quelles sont les proportions actuelles mais j'estime que sur l'ensemble des hommes qui allèrent des Iles Cook à Makatea, 95 % étaient des ruraux cultivateurs à leur départ, mais que dix ans environ après, la majorité d'entre eux sont devenus des travailleurs permanents ou temporaires à Rarotonga, puis viennent ceux qui sont employés du gouvernement ou commerçants dans leurs îles d'origine et une petite minorité seulement est redevenue des ruraux cultivateurs.

C'est à peu près tout ce qu'on peut dire rapidement et sans enquête spéciale sur les hommes des Cook qui vinrent à Makatea.

Port Moresby (New-Guinea), 27-avril-1962.

Ron CROCOMBE.

8000 -

LOUIS MOLET

Importance sociale de
MAKATÉA
dans la Polynésie Française

Extrait

du *Journal de la Société des Océanistes*, t. XX, Déc. 1964

11352